



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 21 décembre 2011 - n°178/D030

Commission DÉMOGRAPHIE et QUESTIONS SOCIALES

Réunion du 19 octobre 2011

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	31
AVIS D'OPPORTUNITÉ	32

Projets d'avis

Avis 1

Le Cnis constate avec satisfaction **les avancées importantes de la statistique publique en matière de mesure du pouvoir d'achat.**

Le débat public est désormais enrichi par la publication régulière d'indicateurs d'évolution du pouvoir d'achat, disponible ou « arbitral », par personne, par ménage et par unité de consommation.

Le Conseil recommande néanmoins de **poursuivre les travaux visant à évaluer des évolutions de pouvoir d'achat** par catégorie de ménages ainsi qu'à **mieux prendre en compte la dimension du logement** dans les indicateurs de prix et de niveau de vie, comme le recommande le rapport Quinet.

Il souhaite qu'une réflexion spécifique soit menée sur l'Outre-Mer.

Avis 2

Le Conseil salue **les efforts de communication de l'Insee sur l'indice des prix et le pouvoir d'achat** en direction du grand public.

Il propose qu'une plus **large publicité** soit faite sur ces nouveaux outils d'information, notamment auprès des enseignants, partenaires sociaux et journalistes.

Il recommande d'**accroître les outils pédagogiques** qui permettent à chacun de se situer dans son quotidien : groupe professionnel, tranche de revenu, type de famille, ville/campagne...

Avis 3

Le Conseil prend note de l'expérimentation d'une **nouvelle méthodologie pour le recueil des prix** nécessaires au calcul de l'indice des prix (IPC), utilisant les données de caisse des grandes surfaces.

Il remarque avec satisfaction que celle-ci permettrait la mise à disposition de **statistiques plus détaillées et plus précises**, notamment au niveau géographique, ou fournissant des données supplémentaires pour le traitement de l'effet qualité.

Il s'interroge cependant, compte tenu du caractère très stratégique de l'IPC, sur les **risques que le recours à des sources privées** pourrait faire peser sur sa disponibilité et sa qualité.

Il demande à ce que l'état d'avancement de cette expérimentation lui soit régulièrement présenté.

Avis 4

A la suite du rapport Vorms, le Conseil rappelle que l'établissement de statistiques détaillées au niveau national et local sur le marché immobilier est fondamental pour de nombreux acteurs impliqués dans les politiques du logement ou dans l'immobilier d'entreprises.

Il demande à cette fin que toutes mesures nécessaires soient prises pour que ces **informations recueillies par les notaires soient diffusées de manière exhaustive** selon des modalités adaptées.

Il souhaite par ailleurs que les **possibilités d'exploitation du fichier Filocom** lui soient exposées dès l'an prochain par la Dgfiip.

Le Conseil se prononce par ailleurs pour que les **misés en chantier** soient transmises au dispositif Sitadel de façon exhaustive dans des délais courts compatibles avec les besoins de l'analyse conjoncturelle

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Démographie et Questions sociales

- 19 octobre 2011 -

Président : Françoise BOUYGARD, Conseiller maître à la Cour des Comptes

Rapporteur : Fabrice LENGART, Directeur des statistiques démographiques et sociales (INSEE)

Responsable de la Commission : Nadine LEGENDRE (01 41 17 52 65)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	6
I. Suivi des avis pris sur les programmes de travail 2011 et moyen terme (par écrit)	6
II. Pouvoir d'achat	9
III. Indice des prix	17
IV. Examen pour avis d'opportunité d'un projet d'enquête	23
V. DIME-SHS : présentation du programme expérimental des enquêtes 2012	26
VI. Suivi des recommandations du groupe de travail sur l'information statistique sur le logement et la construction (Rapport Vorms)	27
VII. Examen d'une demande d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 présentée par la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee	30
Conclusion	30

LISTE DES PARTICIPANTS

Edith	ARCHAMBAULT	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Lucie	BERAUD-SUDREAU	Sciences Po
Myriam	BOBBIO	Dares
François	BOURY	Fnsea
Françoise	BOUYGARD	Cour des comptes
Caroline	CAVADINI	Secrétariat d'état Outre-mer
Joël	CREUSAT	Ministère de la justice et des libertés
Philippe	CUNEO	Cnis
Mathias	DENJEAN	MEEDDTL
Michel	DUÉE	Insee
Denis	DURAND	CGT
Françoise	DUSSERT	Insee
Sébastien	FAIVRE	Insee
Alain	GELY	CGT
Romain	GIRARD	Familles rurales
Christine	GONZALEZ DEMICHEL	DGAFP
Danièle	GUILLEMOT	Insee
Philippe	GUIMARD	CGT FO
François	HAMET	Conseil général de Seine Saint-Denis
Alain	JACQUOT	MEEDDTL - SOeS
Alexandre	KYCH	CNRS
Cyrille	LACHEVRE	Le Figaro
Henriette	LANTIN	Cnis
Nadine	LEGENDRE	Cnis
Stéphane	LEGLEYE	Ined
Fabrice	LENGLART	Insee
Jean-Louis	LHERITIER	Insee
Ornella	MALAGUTTI	Secrétariat d'état Outre-mer
Dominique	MARCHAND	Autorité de la statistique publique
Patrick	MIDY	Insee
Julien	MOLLET	CCFA
Alain	MOREAU	Sgar Aquitaine
Véronique	NICHELE	Inra
Jean-Baptiste	NIVET	Confédération générale des SCOP
Laure	PITROU	DGALN
Corinne	REQUIER	Cnis
Benoît	RIANDEY	Ined
Cyril	RIZK	Institut national des hautes études de sécurité
Patrick	SILLARD	Insee
Bernard	SUJOBERT	CGT
Christine	THIESSET	Insee
Dalila	VIENNE	Cnis

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de Françoise BOUYGARD.

Introduction

Françoise BOUYGARD

Bonjour à tous. Je serai malheureusement contrainte de vous quitter en cours de réunion, pour faire face à une obligation professionnelle. Philippe Cuneo me suppléera à la présidence de la commission.

Je salue la présence de Cyrille Lachèvre, journaliste au Figaro Économie, qui participera à nos débats sur la question du pouvoir d'achat.

J'accueille également le nouveau rapporteur de la commission : Fabrice Lengart, directeur des statistiques démographiques et sociales au sein de l'Insee.

Fabrice LENGART

J'ai pris mes fonctions au début du mois de septembre 2011. Mon parcours a davantage été celui d'un macroéconomiste, avec des allers retours entre la direction des études et synthèses économiques au département de la conjoncture et le CREST. J'ai également effectué une partie de ma carrière au sein des directions du trésor (avant la fusion) et de la prévision à Bercy. Avant de prendre mes nouvelles fonctions, j'étais en charge des comptes nationaux au sein de l'Insee. A ce titre, j'interviendrai au point II de notre ordre du jour.

I. Suivi des avis pris sur les programmes de travail 2011 et moyen terme (par écrit)

Fabrice LENGART

La commission avait émis plusieurs avis sur le programme de travail 2011 et le moyen terme. Le premier portait sur la construction d'indicateurs à un niveau de détail pertinent sur la diversité et les discriminations.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Le Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (Comedd) avait souhaité l'introduction de questions sur la nationalité et le lieu de naissance des parents, dans le questionnaire du recensement de la population ainsi que dans les enquêtes associées. Cette recommandation a été mise en œuvre dans le cadre de l'enquête famille et logements. L'Insee a par ailleurs menés des travaux exploratoires sur la caractérisation des descendants d'immigrés à partir des enquêtes emploi. La possibilité de modifier le questionnaire du recensement de la population sera étudiée par un groupe de travail du Cnis, coprésidé par la directrice de l'INED et le président de la CNERP (commission nationale d'évaluation du recensement de la population). L'introduction de questions supplémentaires sur la nationalité et le lieu de naissance des parents permettrait d'obtenir des références à un niveau territorial fin. Cependant, le risque est de devoir supprimer d'autres questionnements, compte tenu de la taille

maximale fixée pour le questionnaire du recensement de la population. Un autre risque concerne l'acceptabilité du recensement de la population – s'agissant de questions très sensibles.

Fabrice LENGART

Un second avis portait sur l'enquête trajectoires et origines. L'enquête a été réalisée et de nombreuses études publiées. Le fichier des réponses aux questions sur la religion et les opinions politiques est désormais transmis au centre Maurice Halbwachs, pour sa mise à la disposition des chercheurs.

Un troisième avis portait sur les suites du rapport Vorms sur les statistiques du logement et de la construction. Un point sur l'avancée des travaux est prévu dans le déroulement de l'ordre du jour.

Un quatrième avis portait sur l'indice de dépense des propriétaires occupants. Dans ce domaine, les travaux se poursuivent, dans l'attente d'une adoption d'un règlement européen.

Un cinquième avis portait sur les suites du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, dans sa composante liée à la mesure du bien-être (au-delà des aspects matériels et de revenu). Les travaux les plus récents ont été présentés par le directeur général de l'Insee dans le cadre d'un colloque OCDE/Insee. Afin de développer une approche subjective du bien-être, l'enquête SRCV a notamment été enrichie de questions supplémentaires demandant aux enquêtés d'évaluer leur propre bien-être sur une échelle de valeur. Les réponses obtenues seront rapprochées des caractéristiques des individus et des réponses aux autres questions ayant trait aux dimensions du bien-être. Un dossier sera publié dans « France, portrait social » en novembre 2011.

Un sixième avis portait sur le thème du mal-logement. Le rapport du groupe de travail consacré à ce sujet vient d'être publié.

Un septième avis portait sur l'enquête nationale logement. Ce sujet avait suscité beaucoup d'attentes et d'interrogations, dans la mesure où la dernière enquête logement datait de 2006 et où l'intervalle de réalisation de l'enquête s'était allongé. La prochaine enquête logement a été programmée pour 2013, avec une diffusion des premiers résultats en 2014.

Un huitième avis portait sur les informations extraites du fichier Filocom. Un point sur l'avancée des travaux sera fait dans le déroulement de l'ordre du jour.

Un neuvième avis portait sur la nécessité pour les administrations de respecter les règles relatives à l'anonymat et à la protection des personnes dans les fichiers de données concernant notamment les personnes sans domicile.

Un dixième avis portait sur la connaissance des associations. Suite aux recommandations du groupe de travail présidé par Edith Archambault, des travaux ont été programmés par l'Insee. La direction des statistiques d'entreprises a programmé une enquête sur les associations à l'horizon 2014. Des tests d'appariement entre le répertoire national des associations (RNA) géré par le ministère de l'Intérieur et le répertoire Sirene seront menés. Une refonte du compte des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM a été engagée) par le département des comptes nationaux. Des notes de base devraient être publiées à ce sujet d'ici la fin de l'année 2011.

Un onzième avis concernait l'étalonnage des données privées. Ce point est également inscrit à l'ordre du jour.

Un dernier avis portait sur les projets statistiques sur les questions de l'immigration. Ceux-ci seront présentés fin 2012 devant la commission. Des moyens sont aujourd'hui consacrés à ces enjeux par l'Insee, avec un poste spécifiquement budgété.

Françoise BOUYGARD

Je propose d'ouvrir le débat sur les points n'étant pas inscrits par ailleurs à l'ordre du jour.

Denis DURAND, CGT

L'enquête logement sera donc réalisée en 2013, ce qui constitue une bonne nouvelle. Quelle sera cependant la taille de l'échantillon interrogé ?

Fabrice LENGART

Un fichier d'adresses équivalent à celui de l'enquête menée en 2006 serait prévu. La taille de l'échantillon dépendra cependant d'un certain nombre de financements, en particulier pour les extensions régionales. Aucune réponse ferme et définitive ne saurait être donnée à ce stade. En tout état de cause, des moyens humains ont été prévus dans le programme d'enquêtes de l'Insee.

Edith ARCHAMBAULT, Université Paris 1

L'enquête auprès des associations, prévue pour 2014, est essentielle. Sa programmation est tardive, mais devrait permettre une meilleure préparation, en vue de répondre aux attentes du milieu associatif. Il conviendrait notamment de faire en sorte que le comité de pilotage intègre des personnes ayant déjà conduit des enquêtes sur ce champ. La connaissance concrète du milieu associatif passe aussi par là.

Une demande du ministère de l'intérieur serait par ailleurs nécessaire pour engager des travaux d'appariement entre le répertoire Sirene et le RNA – ce qui ne répondrait pas véritablement à la recommandation du groupe de travail. Du reste, l'enquête auprès des associations devrait être réalisée à partir de Sirene et non du RNA.

S'agissant de constituer un compte satellite des institutions sans but lucratif, en cohérence avec le chapitre 23 du système de comptabilité nationale 2008, des travaux pourraient être menés à partir du compte des ISBLSM, à condition de pouvoir repérer le code juridique associatif dans les associations classées dans les sociétés ou quasi-sociétés ainsi que dans les administrations publiques. Ce travail pourrait être réalisé à moindre coût par des chercheurs, moyennant un accès aux données et une aide locale.

Fabrice LENGART

La constitution d'un compte satellite des ISBL pose la question des moyens humains à consacrer au sujet. Les moyens de la direction de la comptabilité nationale ne sont pas extensibles, d'autant qu'un nouveau changement de base sera préparé à l'horizon 2014, après celui opéré au printemps dernier. Après une refonte de la nomenclature d'activités, il s'agira d'adapter le dispositif à l'évolution des normes comptables internationales. Dans ce contexte, il pourrait être difficile d'établir un compte satellite des ISBL sans aide extérieure. Un point devra être fait avec le département des comptes nationaux.

Françoise BOUYGARD

Est-il nécessaire que le Cnis se montre plus insistant sur cette question de la connaissance des associations ?

Edith ARCHAMBAULT

Aucune demande plus précise ne peut être formulée à ce stade.

II. Pouvoir d'achat**Françoise BOUYGARD**

Nous abordons là à un des points essentiels de notre ordre du jour. Cyrille Lachèvre, journaliste au Figaro Économie, nous livrera son point de vue sur cette question qui fait débat, notamment dans les médias. Il sera particulièrement intéressant de recueillir l'avis d'un professionnel de l'information. Les concepts ainsi que les travaux effectués par l'Insee seront présentés par Fabrice Lenglard.

1. Concepts**Fabrice LENGLART**

Le terme de « pouvoir d'achat » vient de la comptabilité nationale. La notion de pouvoir d'achat, telle qu'utilisée par la comptabilité nationale, s'appuie sur le revenu disponible brut des ménages. Celui-ci se compose des revenus bruts d'activité (relevant du salariat ou de l'entrepreneuriat individuel), des revenus du patrimoine (c'est-à-dire des produits financiers, des loyers perçus et des loyers imputés pour les propriétaires occupants), des prestations sociales perçues en espèce (retraite, allocations familiales, allocations chômage, minima sociaux, etc.) et de divers transferts nets. En sont déduits l'ensemble des prélèvements obligatoires, à savoir les impôts courants directs (impôt sur le revenu, contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), impôt de solidarité sur la fortune (ISF), etc.) et les cotisations sociales à la charge des ménages (pour les salariés et les non-salariés). L'analyse macroéconomique du pouvoir d'achat des ménages revient ensuite à observer l'évolution du revenu disponible brut, au regard de l'évolution des prix. Dans le cadre de la comptabilité nationale, l'évolution des prix est observée à partir du déflateur de la dépense de consommation des ménages et non à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC).

En comptabilité nationale, le revenu disponible se partage entre la dépense de consommation finale et l'épargne. Deux autres agrégats importants sont également définis : la consommation finale effective des ménages et le revenu disponible brut ajusté des ménages. Les dépenses de consommation effective et le revenu disponible ajusté des ménages intègrent un certain nombre de transferts sociaux en nature, pris en charge par la collectivité : les remboursements de soins et de médicaments, les allocations logement (correspondant au financement d'un service de logement) et les services individualisables (dépenses d'éducation, d'action sociale, etc.). Par définition, le solde du revenu disponible brut ajusté et de la consommation finale effective des ménages correspond également à l'épargne.

La définition du revenu des ménages en comptabilité nationale n'est pas toujours intuitive. Au-delà des loyers, d'autres types de revenus sont imputés, parmi lesquels les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM). Ces derniers représentent 1 % du revenu des ménages. Une part des intérêts payés sur les crédits à la consommation est ainsi considérée comme une marge prélevée par les banques, qui correspond pour les ménages à une dépense de consommation d'un service bancaire. Le revenu des ménages est par ailleurs amputé des intérêts payés par les ménages, mais ces intérêts sont précisément ajustés des SIFIM pour tenir compte du fait qu'une partie des versements relève d'une consommation de services financiers et non d'un paiement d'intérêt stricto sensu. Ces ajustements conduisent donc à rehausser le revenu des ménages (et à due concurrence la dépense de consommation). D'autres ajustements sont opérés sur les produits de placement des assurances. Là encore, une part de revenu est affectée à la consommation de services d'assurance par les ménages.

La notion macroéconomique de pouvoir d'achat se distingue de la notion maniée par les individus. Le thème se situe donc à la frontière entre la macroéconomie et la statistique sociale. La statistique sociale produit quant à elle de nombreux chiffres sur le niveau de vie des ménages ou des individus, d'où la nécessité de clarifier l'articulation entre le pouvoir d'achat des ménages et le niveau de vie d'un ménage ou d'un individu. Pour rapprocher les deux concepts, il convient de garder à l'esprit que le pouvoir d'achat des ménages recouvre le revenu perçu par l'ensemble des ménages. Pour ramener le revenu disponible brut des ménages à une réalité individuelle, il faut donc tenir compte de la taille de la population (c'est-à-dire du nombre d'unités de consommation). Le revenu disponible brut des ménages de la comptabilité nationale divisé par la totalité des unités de consommation aboutit à une mesure homogène à ce que la direction des statistiques démographiques et sociales appelle le niveau de vie.

Des écarts subsistent cependant entre les deux mesures. L'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et le dispositif statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), par exemple, ne prévoient pas d'imputation des loyers pour les propriétaires occupants. En comptabilité nationale, des redressements sont effectués par les macroéconomistes pour prendre en compte la fraude et le travail au noir (dont les revenus ne sont pas captés par les enquêtes sur les revenus fiscaux). Les intérêts versés sur crédits ne sont pas tracés en tant que tels dans les enquêtes ERFS et SRCV. La statistique sociale n'opère pas de distinction entre les prestations sociales en espèce et en nature. Les allocations logement sont ainsi incluses dans le revenu pris en compte par la statistique sociale, tandis qu'elles sont exclues du revenu disponible brut de la comptabilité nationale. Dans les enquêtes ERFS, les revenus décomptés au titre du paiement de l'impôt sur le revenu sont relatifs à l'année de perception des revenus individuels ; en comptabilité nationale, sont décomptés les impôts versés au cours de l'année considérée, au titre des revenus de l'année précédente.

Par ailleurs, il convient de noter qu'en comptabilité nationale, le déflateur de la dépense de consommation des ménages n'est pas exactement l'IPC. Le poids des loyers est ainsi plus important dans le déflateur de la comptabilité nationale – celui-ci tenant compte des revenus imputés.

2. Le *sponsorship* autour des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi et le suivi de la mise en œuvre du rapport Quinet

Fabrice LENGART

En amont de l'élection présidentielle de 2007, les deux principaux candidats avaient remis en cause la crédibilité des chiffres de l'Insee sur le pouvoir d'achat. L'accroissement du pouvoir d'achat mesuré par les comptes nationaux entre 2006 et 2007 était décrit comme contraire à la réalité. A l'issue de l'élection, l'Insee a engagé un travail autour de deux enjeux : faire comprendre la notion de pouvoir d'achat et faire évoluer la statistique publique pour permettre une meilleure appréhension des indicateurs anciens et nouveaux. Le rapport Quinet, publié en 2008, a aussi formulé un certain nombre de recommandations.

Sa première recommandation concernait la publication d'indicateurs par unité de consommation. La comptabilité nationale a ainsi commencé à diffuser des chiffres macroéconomiques divisés par le nombre d'unités de consommation. Une rubrique du site de l'Insee a même été dédiée aux revenus, au pouvoir d'achat et à la consommation des ménages. L'accent a été mis, en annuel et en trimestriel, sur deux indicateurs phares : le pouvoir d'achat (très utile dans l'analyse macroéconomique) et le revenu disponible brut par unité de consommation.

Une autre recommandation demandait la publication d'indices de pouvoir d'achat par grandes catégories de ménages. L'idée était de ramener les chiffres macroéconomiques à un niveau individuel et d'aller au-delà des moyennes globales. Un chantier de grande envergure s'est alors engagé pour construire un dialogue entre la statistique macroéconomique relative aux ménages et l'information sur la distribution des revenus provenant de la statistique sociale. En pratique, ces deux approches reposent sur des sources différentes : la comptabilité nationale s'appuie sur des données fournies par les entreprises et les administrations publiques (pour disposer d'une vision exhaustive, en miroir, du revenu des ménages) ; la statistique sociale s'appuie sur des enquêtes auprès des ménages (permettant de traduire l'hétérogénéité

des situations). De nombreux travaux ont été menés depuis 2007. Un éclatement expérimental du compte des ménages (revenus et consommation) par catégories de ménages a été réalisé pour une année (en base). Pour produire régulièrement des indices de pouvoir d'achat par grandes catégories de ménages, il faudra faire « vieillir » ce compte en base, en ayant recours aux enquêtes microéconomiques. Ce travail complexe est en cours. L'approche novatrice et ambitieuse de l'Insee essaime aujourd'hui au niveau international.

Une troisième recommandation du rapport Quinet portait sur la publication d'un indicateur de « dépenses contraintes » et de « revenu libéré ». L'idée était de mesurer l'évolution du pouvoir d'achat, au regard des dépenses de consommation contraintes. De telles notions ont été développées au niveau macroéconomique. Un revenu « arbitrage » est aujourd'hui publié sur le site de l'Insee, avec une mesure de l'évolution du pouvoir d'achat arbitrage. Un concept de dépenses de consommation pré-engagées a également été forgé. Il recouvre principalement les dépenses de logement (loyers et charges), les dépenses ayant trait aux télécommunications (abonnements) et les services financiers (SIFIM). Des chiffres sont désormais publiés chaque année dans le rapport sur l'économie française accompagnés d'un encadré méthodologique. En l'espace de 50 ans, la part des dépenses de consommation pré-engagées dans le revenu des ménages a doublé – ce qui pourrait expliquer l'écart entre la mesure du pouvoir d'achat et le ressenti des ménages même si, en parallèle, le pouvoir d'achat arbitrage a continué d'augmenter.

Deux recommandations avaient trait à la question du logement. Dans ce domaine, des progrès restent à accomplir. Il s'agit notamment de tenir compte du remboursement des emprunts immobiliers dans l'analyse des dépenses pré-engagées. En comptabilité nationale, ces remboursements sont décomposés principalement en remboursements de capital et en versements d'intérêts, sans lien avec la consommation. Un concept « d'épargne pré-engagée » pourrait être développé. Quant au calcul d'un indice de prix des logements neufs, un groupe de travail a été constitué au niveau européen.

Par ailleurs, le Président de la République a souhaité, en 2008, qu'une réflexion de fond soit engagée sur la mesure du bien-être social et du progrès économique. La commission mise en place rassemblait un aréopage d'économistes français et internationaux reconnus (dont un certain nombre de prix Nobel). Dans son rapport, la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi propose une feuille de route pour les instituts statistiques nationaux. Trois domaines y sont abordés : la comptabilité nationale, le bien-être dans toutes ses dimensions (y compris sociales) et le développement durable (en particulier dans ses aspects environnementaux). L'Insee s'est attaché à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport.

Pour ce qui est de la comptabilité nationale, la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi a insisté sur la nécessité de conserver le PIB, en l'utilisant pour mesurer ce pour quoi il a été conçu, à savoir la production nationale sur le territoire national. La commission considère que les règles utilisées pour établir le PIB sont bonnes et ne nécessitent pas d'être modifiées ou complétées. En revanche, la commission estime que la mesure du bien-être des individus doit être assise sur le compte des ménages. L'idée est de se référer davantage au revenu et à la consommation, pour mieux prendre en compte le point de vue des ménages.

La commission Stiglitz-Sen-Fitoussi a également plaidé pour un développement des comptes de patrimoine des ménages, en vue d'associer une analyse des stocks à l'analyse des flux. Elle a par ailleurs insisté sur la nécessité d'articuler le discours macroéconomique (exprimé en moyennes) avec la diversité des situations des individus. L'Insee était déjà engagé dans cette voie lors de la publication du rapport. La commission a parallèlement recommandé d'élargir les indicateurs de revenus aux activités domestiques non-marchandes.

L'Insee continuera à s'investir dans la mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, y compris sur la scène internationale. Il co-pilote avec Eurostat le groupe de travail créé pour orchestrer les travaux à l'échelle européenne. Quatre orientations y ont été retenues :

- mettre en avant le compte des ménages ;
- donner de l'information sur la distribution des revenus, de la consommation et de la richesse, en articulation avec les données macroéconomiques ;
- encourager la construction des comptes de patrimoine des ménages (existant en France depuis 1978) ;

- évaluer la production au titre des activités domestiques non-marchandes.

De manière générale, la France apparaît très en avance sur nombre de ses partenaires européens sur ces questions.

Trois axes de travail sont aujourd'hui privilégiés par l'Insee :

- enrichir l'information micro sur les revenus et les patrimoines ;
- élargir la notion de revenu aux activités domestiques ;
- réconcilier les évaluations micro et macro.

Concernant les activités domestiques, une quantification réalisée à partir de l'enquête emploi du temps de 1998/1999 a donné lieu à un document de travail en mars 2011. Un nouvel exercice sera mené à partir de l'enquête emploi du temps de 2010 (en cours d'exploitation).

S'agissant d'enrichir l'information micro sur les revenus, des séries annuelles de niveau de vie, homogènes dans le temps, ont été construites par la DSDS, à partir des ERFs réalisées depuis 1996. L'analyse a par ailleurs été étendue à la distribution des très hauts revenus grâce à une surreprésentation des très hauts patrimoines dans l'enquête patrimoine 2010 qui couvre également les DOM. A terme, une base exhaustive des fichiers sociaux et fiscaux sera constituée, en vue de mieux appréhender les inégalités de revenus, à des niveaux territoriaux fins. L'enquête patrimoine sera désormais panélisée et réalisée tous les 3 ans.

En ce qui concerne la réconciliation des évaluations micro et macro, des résultats ont déjà été obtenus en termes de décomposition du compte des ménages par catégories de ménages. Une décomposition a été faite par quintiles de revenu disponible brut par unité de consommation qui a nécessité la mobilisation des comptes nationaux et des enquêtes SRCV, ERFs, budget de famille, logement et santé. Cette opération a montré que la part des prestations sociales était plus importante dans le revenu des ménages les plus modestes et que la part des revenus du patrimoine était plus importante dans le revenu des ménages les plus aisés. 80 % des revenus financiers vont à 20 % des ménages. Des résultats déjà observés par la statistique sociale ont ainsi été articulés avec l'analyse macroéconomique, ce qui renforce leur crédibilité.

Un rapport de 1 à 5 a été mis en évidence entre le premier et le dernier quintile en termes de revenu disponible ; pour un rapport de 1 à 3,3 en termes de dépense de consommation. Cette grande hétérogénéité des situations de revenu permet d'éclairer l'hétérogénéité des taux d'épargne. Le taux d'épargne moyen (17 % en 2003) recouvre en effet des réalités différentes : entre 34 et 36 % pour les ménages les plus aisés ; entre 1 et - 11 % pour les ménages les plus modestes. Les transferts privés compensent toutefois en partie la faiblesse des taux d'épargne des ménages les plus modestes et les plus jeunes.

L'analyse a également porté sur les transferts sociaux en nature et donc sur les notions de consommation finale effective et de revenu disponible ajusté. Les transferts sociaux en nature, financés par la collectivité, réduisent de manière significative les inégalités entre ménages, aboutissant à un rapport entre le premier et le dernier quintile de 1 à 3,2 en termes de revenu disponible ajusté et de 1 à 2,2 en termes de consommation finale effective.

La réplication de cet exercice déjà fait sur les revenus et la consommation est en cours sur le patrimoine. Elle devrait donner lieu à une publication courant 2012 d'une ventilation du compte de patrimoine des ménages par catégories de ménages.

L'Insee participe activement aux travaux menés au niveau international dans le cadre d'une *task force* OCDE-Eurostat tout en poursuivant ses réflexions sur l'analyse en évolution du pouvoir d'achat par catégories. Des moyens seront dégagés pour résoudre les difficultés techniques liées à cette question.

3. Plan de communication de l'Insee sur l'indice des prix et le pouvoir d'achat

Françoise DUSSERT, Insee – Division de la communication externe

Pour mettre à disposition les informations de façon plus accessible, l'Insee a élaboré un plan de communication sur l'indice des prix à la consommation (IPC) et le pouvoir d'achat tenant compte de la grande complexité du sujet. D'une part, les enquêtes image de l'Insee montraient une confiance relative du grand-public vis-à-vis des indicateurs socio-économiques de l'Institut (IPC, pouvoir d'achat et taux de chômage). Le sentiment étant que les indicateurs ne rendaient pas compte des situations vécues. De plus, les méthodes paraissaient difficilement compréhensibles. L'indépendance de l'Insee était parfois remise en cause. D'autre part, des critiques émanaient également du Gouvernement et de la presse.

Dans ce contexte, des débats engagés au sein Cnis, dans le prolongement des conclusions du rapport Quinet, débouchaient sur un avis demandant que la diffusion des indicateurs soit accompagnée des explications nécessaires, en particulier s'agissant du pouvoir d'achat. Des avancées significatives du dispositif statistique pour mieux rendre compte de la diversité des situations devaient également se faire mieux connaître.

L'enjeu était de trouver un juste équilibre entre simplicité et pertinence de l'information pour répondre aux nombreuses questions et sollicitations formulées directement ou indirectement (à travers les forums et les salons).

Trois principes ont été retenus :

- utiliser le site de l'Insee (enregistrant près de 2 millions de visiteurs par mois) et les réseaux sociaux (devenus incontournables) ;
- rapprocher les informations concernant le pouvoir d'achat et l'indice des prix, pour mieux répondre aux préoccupations des utilisateurs ;
- réaliser des supports de communication en direction du grand-public.

Un accès direct à l'ensemble de l'information disponible sur le pouvoir d'achat et l'indice des prix a été aménagé sur la page d'accueil du site de l'Insee. Il a été fait appel à un non-spécialiste pour rédiger un dossier « indice des prix et pouvoir d'achat » visant à présenter simplement les méthodes employées, ainsi que l'articulation entre la vision statistique du pouvoir d'achat et sa perception par les individus. Ce dossier apporte un éclairage sur l'utilisation des valeurs moyennes et de dispersion, sur la prise en compte des dépenses pré-engagées, sur la hausse des prix de certains achats, ainsi que sur le poids des dépenses de logement. Les limites des indicateurs y sont mises en évidence.

Pour permettre à chaque visiteur d'accéder facilement à l'information, des outils grand-public ont été mis en place : une vidéo sur l'indice des prix et le pouvoir d'achat est en ligne, sur le site de l'Insee et sur Dailymotion. Un quizz a été élaboré à partir des questions les plus fréquemment posées et une foire aux questions permet de répondre à un certain nombre de questions : comment est calculé le pouvoir d'achat d'un ménage ? Quand les prix sont en hausse, le pouvoir d'achat peut-il augmenter ? Etc. Cette approche marque une nouvelle étape dans la communication de l'Insee.

L'ensemble des outils de communication a été mis en ligne le 13 septembre 2011, conjointement à la publication de l'indice des prix à la consommation du mois d'août. La Presse a bénéficié d'une information spécifique et des présentations ont eu lieu lors des journées européennes du patrimoine où elles ont reçu un bon accueil du public.

L'effort se poursuit. Ainsi, fin 2011, un simulateur amélioré d'indice des prix permettra à chacun de calculer son indice des prix en fonction de ses dépenses de consommation. Un outil visuel de décomposition du « panier de la ménagère » est également en cours de développement.

4. Point de vue d'un journaliste sur le plan de communication

Cyrille LACHÈVRE, Le Figaro Économie

C'est un privilège pour moi de pouvoir m'exprimer dans cette enceinte. Cette initiative est salubre, tant les occasions sont rares de confronter les points de vue de ceux qui produisent l'information statistique et de ceux qui tentent de la diffuser du mieux possible, en lui donnant un sens pour les citoyens.

Nombre de mes interrogations ont trouvé réponse dans les interventions de Fabrice Lenglard et Françoise Dussert. J'insisterai néanmoins sur ce que sont les préoccupations des journalistes qui communiquent sur le pouvoir d'achat et l'inflation. J'évoquerai ensuite quelques pistes d'amélioration.

Le pouvoir d'achat et l'inflation sont des sujets sensibles, extrêmement proches des citoyens et qui imposent de respecter trois exigences : une exigence de pédagogie, une exigence de vérité (ou d'exhaustivité) et une exigence de proximité.

Le pouvoir d'achat donne une mesure du niveau de vie de chacun. Cela étant, les lecteurs expriment également le besoin de se situer, par rapport à leur catégorie socioprofessionnelle ou par rapport à leur environnement géographique.

La culture économique de nos concitoyens est faible. De plus, le nombre de journaux dédiés à l'économie tend à diminuer, de même que le temps de parole consacré à ce sujet par les médias audio-visuels. A contrario, on perçoit un désir d'information économique croissant au sein de la population, comme en témoigne l'engouement pour les sites Internet des journaux économiques. Les débats politiques s'orientent eux aussi de plus en plus vers les sujets économiques. A cet égard, les journalistes ont un devoir de pédagogie.

De manière générale, les lecteurs semblent bien informés sur l'inflation et peu informés sur le pouvoir d'achat. La sensibilité à l'inflation est en partie liée aux mécanismes d'indexation des pensions, des loyers, etc. La notion de pouvoir d'achat suscite quant à elle davantage d'incompréhensions. Ce point nécessite donc d'être explicité.

Le pouvoir d'achat reste une notion subjective, employée par tous les responsables politiques dans des sens divers. Il importe donc que les journalistes livrent une information la plus objective et la plus complète possible, afin d'éviter que les statistiques soient ensuite déformées et mal employées dans le débat public.

L'exigence de clarté impose d'être au plus proche des réalités quotidiennes – le lectorat ayant tendance à ne s'intéresser qu'à la nouveauté, au concret et à ce qui touche aux grands instincts de l'être humain. S'agissant du pouvoir d'achat et de l'inflation, la notion de proximité géographique est également fondamentale. Le lectorat s'inscrit dans un territoire, ce qui conditionne sa réception et son intérêt pour l'information. L'appartenance à un groupe socioprofessionnel est également à prendre en compte. En pratique, cette dimension oriente fortement la construction et la diffusion des sujets.

Au regard des trois exigences citées, le site Internet de l'Insee apparaît trop binaire. Sur des sujets qui touchent directement les gens, il conviendrait d'utiliser davantage de couleurs et de recourir à une typographie plus chaleureuse. De plus, l'indicateur phare qu'est le simulateur personnel d'inflation est difficilement accessible. Un lien bien identifiable et plus percutant en faciliterait l'accès.

D'un point de vue pédagogique, le travail de communication de l'Insee semble parfait. Le visiteur du site entre facilement dans les sujets et apprend véritablement. La vidéo semble être un très bon moyen pour rendre compte de la difficulté pour l'Insee de devoir délivrer une information macroéconomique très générale, parfois en décalage avec le ressenti des citoyens. Le fait que toutes les réponses n'aient pu encore être apportées aux interrogations soulevées laisse tout de même un sentiment de frustration.

Pour ce qui est de l'exhaustivité, les travaux en cours devront permettre au visiteur d'accéder le plus rapidement possible aux informations qui l'intéressent. Un format plus ludique serait à privilégier, avec des

animations, des visuels, etc. Les tableaux disponibles aujourd'hui sont complets du point de vue du statisticien. Cependant, plusieurs entrées font encore défaut : classifications par catégories socioprofessionnelles, par déciles de revenus, par types de familles, par caractère urbain ou rural, etc. L'information reste encore trop générale.

En matière de proximité, le simulateur d'inflation est l'élément clé. Néanmoins, son caractère général est encore une fois frustrant. Le succès remporté par le test mis en ligne sur le site du Figaro témoigne de l'attractivité des outils de simulation et de comparaison.

Françoise DUSSERT

Une version améliorée du simulateur sera mise en ligne en fin d'année 2011.

Cyrille LACHÈVRE

Toute démarche de communication en direction du grand-public devrait pouvoir reposer sur ce type d'outils.

En synthèse, le site de l'Insee ne donne pas encore suffisamment au visiteur le sentiment de comprendre sa propre situation personnelle. Le visiteur ne sait pas non plus totalement se situer par rapport à son groupe ou à sa catégorie socioprofessionnelle. L'apport pédagogique reste néanmoins indéniable. A l'avenir, peut-être conviendrait-il de mettre en avant des exemples concrets, avec des produits phares. Le public en est très demandeur. La question posée sur le prix du pain, par exemple, met en perspective la différence entre l'inflation perçue et l'inflation réelle. Ce type d'approche amène les citoyens à s'intéresser au sujet.

5. Débat

Caroline CAVADINI, Délégation générale à l'Outre-Mer

Le pouvoir d'achat est un sujet très sensible en Outre-mer, comme en témoignent la crise survenue en 2009 et la crise qui s'amorce à Mayotte. Un éclairage sur la notion est donc nécessaire. Les données portent toutefois souvent sur la métropole. Les particularismes de l'Outre-mer nécessiteraient d'être mieux pris en compte. Une des recommandations du rapport Quinet portait sur la production régulière d'indicateurs de pouvoir d'achat. En Outre-mer, cette production n'est pas encore annuelle.

Fabrice LENGART

Des indices de prix en Outre-mer sont aujourd'hui disponibles. Un exercice spécifique de comparaison des niveaux de prix entre la métropole et l'Outre-mer a par ailleurs été réalisé en mars 2010. Ce type d'exercice pourrait être reproduit sur des intervalles de cinq ans. S'agissant d'observer des évolutions, le rapport coût/bénéfice d'une production annuelle n'est pas évident.

L'exercice d'éclatement du compte des ménages par grandes catégories, quant à lui, n'a porté que sur la France métropolitaine. La comptabilité nationale produit bien des chiffres concernant la France entière. En revanche, l'information microéconomique tirée des enquêtes ménages de la DSDS ne portait, pour l'année considérée (2003), que sur la métropole. Il a donc fallu soustraire les DOM de l'information macroéconomique pour opérer un rapprochement avec les données des enquêtes auprès des ménages. Avec l'élargissement progressif des enquêtes ménages aux DOM, le dispositif a toutefois vocation à couvrir la France entière.

Denis DURAND

Le questionnement autour de la mesure du pouvoir d'achat prend de plus en plus d'importance dans le monde syndical. De nombreux débats ont eu lieu ces derniers mois sur le sujet, d'où la nécessité de poursuivre l'effort de pédagogie, ainsi que les travaux menés sur la base des recommandations du rapport Quinet et des travaux antérieurs du Cnis. Le Cnis ayant été à l'avant-garde sur ces sujets, peut-être serait-il utile qu'il renforce encore son action de communication, pour faire connaître la teneur des débats entre représentants du service statistique public et représentants des usagers. Ceci permettrait de répondre à un certain nombre d'attentes du mouvement syndical.

François HAMET, Observatoire départemental de Seine-Saint-Denis

Je souhaiterais remercier l'Insee pour la mise à disposition d'indicateurs sur l'évolution des revenus localisés. Ces derniers constituent pour nous une source extrêmement précieuse d'analyses à un niveau local. Nous venons par ailleurs de conduire un exercice sur le poids de la dépense de logement au sein du département, à partir de l'enquête logement. Nous avons ainsi travaillé sur la notion de revenu disponible. D'autres questions mériteraient toutefois d'être abordées, dont celle de l'évolution du poids du foncier dans la construction. Il s'agirait ainsi de rendre compte à la fois de la pénurie de logement et de l'industrialisation des territoires. La décentralisation a également un impact sur la fiscalité, avec un report sur les ménages d'une partie de l'effort demandé aux entreprises. Le développement de l'imposition locale modifie par ailleurs l'équilibre. L'impact de la mondialisation sur la consommation des ménages et le niveau des prix nécessiterait d'être appréhendé. Les patrimoines situés hors de France devraient être pris en considération, en particulier les hauts patrimoines.

Cyrille LACHÈVRE

Des renvois vers les sites d'autres producteurs d'indices tels que la Banque de France pourraient être intégrés au site de l'Insee. Les internautes savent aujourd'hui naviguer de lien en lien.

Françoise BOUYGARD

Le débat sur ce thème devra d'être poursuivi. A ce stade, il convient de noter que des travaux très importants ont été engagés, suite au débat quelque peu maladroit survenu lors la campagne présidentielle de 2007. La communication de l'Insee apparaît quant à elle recouvrir des enjeux importants en termes de pédagogie, de vérité et de proximité. Si l'exactitude demeure la préoccupation première de l'Insee, l'accent a été mis, ce jour, sur l'importance pour l'utilisateur de pouvoir comprendre sa situation personnelle. Des efforts sont mis en œuvre par l'Insee pour rapprocher ces deux aspects, avec des perspectives d'amélioration. Compte tenu des attentes suscitées, nous serons probablement amenés à revenir sur cette question.

6. Propositions d'avis

Les projets d'avis n^{os} 1 et 2 sont adoptés et figurent en annexe.

III. Indice des prix

1. Évolutions de la méthodologie (dont utilisation des données de caisse)

Patrick SILLARD, Insee – Division des prix à la consommation

En 2009, l'Insee s'est engagé devant le Cnis à présenter plus en détail la méthodologie employée pour le calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC). Une évolution méthodologique majeure est aujourd'hui envisagée, à travers une enquête présentée pour avis d'opportunité à la commission « entreprises et stratégies de marché » ainsi qu'à la commission « démographie et questions sociales ».

L'IPC est un indicateur fondamental qui permet de mesurer l'inflation. Il est également le matériau principal du déflateur de l'agrégat « consommation des ménages » des comptes nationaux utilisé pour déterminer l'évolution du pouvoir d'achat. L'IPC est par ailleurs utilisé pour l'indexation de contrats privés, le Smic, les pensions de retraite, etc. Au niveau européen, il constitue l'indicateur principal de la Banque centrale européenne.

L'IPC est calculé par l'Insee, dans un cadre fixé par des règlements européens. Pas moins de 18 règlements européens ont ainsi été pris depuis 1995 pour spécifier les modalités de collecte des prix et les méthodes de calcul à utiliser, afin d'harmoniser les indices de prix au niveau européen. Le calcul repose sur le suivi d'un panier fixe de biens mis à jour annuellement, destiné à mesurer l'évolution « pure » des prix. Le panier actuel couvre 95 % du champ théorique de la consommation des ménages. Le traitement des effets qualité lors du remplacement des produits suivis lorsque l'un d'entre eux disparaît, répond à des règles établies au plan international. En termes de moyens, 150 enquêteurs de l'Insee effectuent chaque mois 160 000 relevés de prix dans 27 000 points de vente (en France métropolitaine et dans les DOM).

A partir des demandes exprimées, notamment via le Cnis, des axes d'amélioration méthodologique ont été identifiés. Par ailleurs, en lien avec les attentes suscitées par la couverture des DOM, des demandes ont émergé sur la mise en place d'indices des prix régionaux, accompagnés par des comparaisons spatiales de prix. D'autres demandes concernent le suivi de segments de produits plus fins (produits bio, produits éco-labélisés, etc.) dans le cadre du débat sur le développement durable. Dans le prolongement des conclusions des rapports Moati-Rochefort et Quinet, il apparaît que des indicateurs de prix moyens apporteront un éclairage supplémentaire sur l'évolution du « coût de la vie », en particulier s'agissant de prendre en compte le renouvellement des biens technologiques. Au niveau européen, certains produits mériteraient d'être suivis à des niveaux très fins, dans une optique de protection des consommateurs, à travers un tableau de bord piloté par la direction générale Santé et protection du consommateur de la commission européenne.

La consommation connaît une diversification et une complexification tendancielle. Les produits commercialisés en grande surface représentent aujourd'hui près de 470 000 références, auxquelles s'ajoutent 200 000 références concernant les vins. 1 600 nouvelles références de produits apparaissent chaque semaine. Les segments de produits se multiplient également, avec les produits à bas coût, les produits diététiques, le bio, le hallal, etc. La formation des prix fait l'objet d'innovations fréquentes, à travers les promotions notamment qui représentent aujourd'hui 10 % du chiffre d'affaires réalisé sur les produits de grande consommation. Dans certains secteurs tels celui du transport aérien de voyageurs, des prix quasi-personnalisés sont pratiqués, en articulation directe avec la demande. Les tarifications au forfait se multiplient – ce qui pose des problèmes de suivi des prix lorsque les services sous-jacents évoluent. Ces tendances questionnent la représentativité des paniers de biens sur lesquels est adossé l'IPC.

Pour moderniser l'IPC, l'Insee accède de plus en plus à des données relevées de manière automatique. Des bases de données sont ainsi constituées pour les produits vendus en pharmacies (médicaments, avec des données sur les prix et les quantités). La CNAM (pour les soins médicaux et dentaires), la direction générale de l'aviation civile (pour les billets d'avion, avec une collecte par robots de prix), la SNCF (pour les billets de train), la fédération française des banques (pour les services bancaires), et

l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (pour les opérateurs privés de téléphonie mobile) élaborent également des bases de données de prix utilisées pour l'IPC. Des tarifs sont également relevés sur Internet pour le secteur des assurances. Le nombre total de relevés de prix s'en trouve considérablement accru.

Une nouvelle étape consistera à adapter le champ géographique de l'IPC. L'échantillon d'agglomérations actuellement suivi date de 1990. Le sondage géographique de l'opération devrait donc être revu. Il conviendra également de réexaminer le traitement des promotions et des remplacements de produits. Enfin, l'élargissement du nombre de variétés de produits suivies, notamment en direction de l'alimentaire et des biens durables, permettrait une analyse de l'évolution des prix à des niveaux plus fins.

L'IPC est fondé sur le suivi de produits extrêmement précis, en vente dans des points de vente donnés. Lorsqu'un produit disparaît et doit être remplacé, une attention particulière est portée à la comparabilité entre le nouveau produit et son prédécesseur. Lorsque la comparabilité est avérée, la série de prix se poursuit sans modification. Si le nouveau produit présente des caractéristiques différentes, l'« effet qualité » sur la formation du prix doit être mesuré et neutralisé – l'IPC ayant vocation à rendre compte d'une évolution « pure » des prix c'est à dire à qualité constante. L'amélioration de la prise en compte des effets qualité passe par des instructions données aux enquêteurs pour privilégier les remplacements équivalents et par une analyse plus fine des écarts de caractéristiques entre les produits. Pour ce faire, l'Insee s'attache à relever les caractéristiques techniques pertinentes, qui jouent dans la formation des prix. L'Insee travaille également sur les liens entre les prix et les caractéristiques techniques des produits, notamment à travers des modèles hédoniques (économétriques).

Dans ce contexte, deux chantiers spécifiques ont été ouverts. Pour les produits frais (fruits, légumes, poissons, crustacés, fleurs et plantes), faisant l'objet d'une collecte particulière, un changement de base est envisagé à l'horizon 2014. Les méthodes de collecte et de calcul seront revues à cette occasion, en vue notamment de favoriser la prise en compte des différences de qualité entre les produits. Pour les produits alimentaires et manufacturés de fabrication industrielle, comportant un code-barres, un projet d'exploitation des données de caisse de la grande distribution est en cours d'expertise.

2. Présentation de l'enquête expérimentale sur les données de caisse (Insee)

Patrick SILLARD

Cette enquête, pour laquelle un avis d'opportunité est sollicité, s'inscrit dans un contexte d'innovation à l'échelle internationale. Des initiatives développées par Google (le *Google Price Index*) et le Massachusetts Institute of Technology (MIT) - le *Billion Price Index*, fondées sur des relevés de prix sur Internet, ont rencontré une audience très importante. Des expériences d'utilisation des données de caisse ont donné des résultats encourageants dans plusieurs pays européens parmi lesquels les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse. L'utilisation des données de caisse des enseignes de la grande distribution pour la détermination des indices de prix a également retenu l'attention d'Eurostat. Des travaux de recherche sont menés depuis une dizaine d'années sur ce sujet.

Les données de caisse correspondent à l'enregistrement au quotidien, pour chaque produit disposant d'un code-barres et dans chaque magasin, du nombre d'unités vendues et des prix pratiqués. Le champ couvert serait celui des hypermarchés et supermarchés, soit environ 7 000 points de vente en France métropolitaine. Pour des raisons pratiques liées à la mise en place de systèmes d'information informatisés et centralisés, les supérettes et le *hard discount* ont été exclus du champ. 80 millions d'enregistrements pourraient être collectés chaque jour. L'intérêt de cette approche est de disposer également des quantités qui permettent d'affiner la connaissance de la consommation à travers des analyses microéconomiques.

L'Insee a engagé une étude de faisabilité pour la période 2010-2011, sur un champ limité à 10 familles de produits, à partir de données sur 3 ans pour 1 000 points de ventes de la grande distribution. Il s'agissait de vérifier la possibilité de calculer un indice de prix à partir des données de caisse. L'expérience a mis en évidence qu'il était possible de multiplier par 20, voire 50, le nombre de produits suivis, tout en procédant à

des remplacements dans des conditions techniques conformes aux exigences habituelles. Une amélioration de la précision d'un facteur de 4 à 7 a été obtenue, autorisant une plus grande désagrégation de l'information. Les résultats se sont révélés cohérents avec les indices de prix fondés sur les relevés de l'IPC, les écarts étant compris dans l'intervalle de confiance. L'expérimentation pouvait donc se poursuivre.

Parallèlement à l'étude de faisabilité, il était mis en place un groupe de travail réunissant six enseignes de la grande distribution pour examiner la possibilité de développer un partenariat qui permette à la statistique publique d'utiliser les données de caisse pour le suivi des prix à la consommation. Le rapport du groupe de travail a été présenté en avril 2011 au Comité de direction de l'Insee qui a avalisé son contenu. En septembre 2011, a débuté une phase expérimentale de 3 ans visant à tester en vraie grandeur l'intégration de données de caisse dans le système d'information des prix à la consommation.

La phase expérimentale prévoit une collecte quotidienne des données de caisse des enseignes partenaires. Techniquement, cette collecte, déjà réalisée par des opérateurs privés, est possible. La mise en place d'une chaîne de traitement des données pour le calcul d'indices de prix dans le champ couvert se fera sur la base de sondages dans l'univers des données de caisses. Les remplacements de produits seront effectués selon une procédure semi-automatique. L'objectif étant d'améliorer les méthodes de remplacement, sans introduire de ruptures dans les séries. Une base de données détaillées relatives aux caractéristiques techniques des produits à code-barres devra être mobilisée en complément des données de caisses proprement dites. De telles bases existent aujourd'hui sur le marché.

L'exploitation des données de caisse constituerait un gain d'information important pour la connaissance de la consommation et des prix à la consommation. Les prix observés seraient ceux affichés en magasin et figurant sur les tickets remis aux clients. La base de sondage serait exhaustive, contrairement à celle des relevés de prix (reposant sur la méthode des quotas). La disponibilité de l'ensemble de l'univers statistique permettrait de faire des calculs de précision. La connaissance des prix et des quantités améliorerait donc la justesse et la pertinence des analyses. La disponibilité simultanée des prix et des quantités permet d'envisager d'observer les substitutions entre produits réalisées par les consommateurs. De cette observation découleraient un meilleur pilotage du remplacement des produits en le fondant sur les substitutions observées et une meilleure prise en compte des promotions en la fondant sur leur impact réellement observé.

Pendant la phase expérimentale, des études et des simulations seront conduites sur la bonne utilisation des données pour le partage prix/qualité. A ce stade, de nombreuses questions techniques restent posées, notamment concernant les méthodes statistiques et les méthodes informatiques (compte tenu des volumes représentés). L'articulation entre collecte de terrain et données de caisse sera étudiée – le champ des données de caisse représentant aujourd'hui 15 à 20 % du champ de l'IPC selon que l'on raisonne en termes d'activité des enquêteurs ou de poids dans la dépense de consommation. Il importera également de définir les modalités de contrôle de la qualité des données. Le cadre juridique dans lequel s'inscrirait la collecte en régime permanent devra être précisé. De même, un plan de reprise d'activité devra être mis en place, pour faire face à d'éventuelles interruptions dans la transmission de l'information. Le Cnis sera tenu informé de l'avancement des travaux.

L'utilisation des données de caisse représenterait un saut qualitatif majeur pour la statistique de prix. Les statistiques produites permettraient de répondre à de nouvelles demandes : comparaisons spatiales de prix, suivi de marchés particuliers, analyse au-delà des prix moyens, réponse aux demandes européennes. La précision de l'IPC s'en trouverait améliorée, de même que la représentativité de son échantillon. Les traitements qualité et ceux relatifs aux promotions pourraient être homogénéisés. Cet investissement paraît aujourd'hui indispensable au maintien de l'excellence technique de l'IPC.

Françoise BOUYGARD

L'avis d'opportunité sur le projet d'enquête expérimentale sera rendu par la commission « entreprises et stratégies de marché », le 21 novembre 2011. Les remarques de la commission « démographie et questions sociales » y seront prises en compte.

3. Introduction à la discussion

Denis DURAND

La CGT avait émis de vives réserves sur le principe de l'opération lors de sa première évocation au sein du Cnis. Ces réserves renvoyaient à une critique fondamentale de l'exploitation de données privées pour l'alimentation de la statistique publique. L'accent avait été mis sur la nécessité pour la statistique publique de conserver la maîtrise de ses sources, ainsi que les moyens lui permettant de réaliser des enquêtes.

L'erreur serait de croire en la possibilité, grâce aux progrès de l'informatique, de disposer d'une information exhaustive dans différents domaines de la vie économique. L'idée a déjà été soulevée d'accéder à l'intégralité des données des systèmes d'information des banques et de la grande distribution pour établir une « carte » de l'économie qui se voudrait aussi vaste que le « territoire ». D'un point de vue épistémologique, cette illusion est dangereuse – ce dont les statisticiens sont convaincus. S'il était possible de représenter l'économie par un modèle exhaustif parfait, l'économie de marché aurait déjà été remplacée par une planification rationnelle.... En réalité, les données collectées ne peuvent se substituer à la réalité des relations entre les agents économiques.

Dans le contexte actuel, les projets ambitieux en matière statistique (échantillons de grande taille, complexité des traitements, etc.) ont une forte probabilité de connaître des périodes de grandes difficultés. L'Insee a donc raison de conserver une certaine prudence, en procédant à une enquête expérimentale et en considérant que les données exhaustives sur les tickets de caisse de la grande distribution ne sauraient être utilisées autrement que comme une base de sondage. Les choix méthodologiques devront être précisés dans le cadre de l'expérimentation.

A ce stade, quatre questions méritent d'être posées. La première a trait à la mise en place d'une collecte d'informations fortement dépendante de fournisseurs privés. A l'instar des données administratives, les informations collectées n'auront pas été conçues dans un but statistique. En pratique, les codes-barres répondent à un besoin commercial des distributeurs. L'information qu'ils portent répondra-t-elle aux normes et aux exigences de la statistique publique et des règlements européens, s'agissant de construire un indice des prix à la consommation ? Des codes-barres différents peuvent aujourd'hui référencer un même produit. Comment la complexité de la donnée brute, sur laquelle l'Insee n'aura aucune prise, sera-t-elle appréhendée ? Par essence, le service statistique public n'aura pas son mot à dire concernant la façon dont les données sont construites. Cette limite s'étend jusqu'au référencement des produits, avec la nécessité pour l'Insee d'acquiescer, à titre onéreux, des répertoires privés décrivant la signification des codes-barres. Le service statistique public bénéficiera-t-il d'une maîtrise suffisante de la source pour permettre la publication d'un indice des prix conforme aux objectifs ?

La première expérimentation menée a mis en évidence un recoupement entre les séries de prix issues des enquêtes actuelles et celles tirées des données de caisse. Environ 25 % des prix n'ont cependant pas pu être rapprochés de façon satisfaisante. Les résultats du test de fabrication d'un indice des prix à partir des données de caisse se situent dans les intervalles de confiance par rapport à l'IPC. Ceci ne permet toutefois pas de déterminer laquelle des deux sources - les relevés des enquêteurs de l'Insee ou les données de caisses – doit servir de référence à l'autre. Ce point mériterait d'être éclairci. Par ailleurs, l'expérience à venir s'inscrira, comme celle déjà menée, dans une période de grande modération des prix. Que deviendraient les intervalles de confiance et l'échantillonnage des données de caisses si des évolutions de prix beaucoup plus amples venaient à être observées ?

L'utilisation des données de caisse permettrait d'avoir accès à des informations plus nombreuses et plus riches. Dans ce contexte, l'ambition serait-elle d'aller vers une automatisation du processus de remplacement des produits suivis pour la confection de l'indice ? Le risque ne serait-il pas alors de perdre l'expertise construite au fil du temps dans le traitement des effets qualité ?

Une dernière question porte sur la dépendance vis-à-vis de la bonne volonté des enseignes de la grande distribution quant à la fourniture de leurs données de caisse. Des précautions ont été prises pour garantir la confidentialité des informations – la protection du secret commercial apparaissant comme une condition indispensable à l'établissement d'un partenariat avec les enseignes. Néanmoins, le risque serait que les

enseignes interrompent la fourniture des données. En pratique, les enseignes n'auront pas de réel intérêt à fournir leurs données, dans la mesure où elles connaissent déjà leurs marchés. Dans ce domaine, un exemple antérieur peut être porteur d'enseignements : par le passé, la publication des dépôts et crédits régionaux par la Banque de France a déjà été interrompue sur une injonction des fournisseurs de données. Cinq années de lutte au sein du Cris ont ensuite été nécessaires pour que la publication reprenne. Bien qu'un plan de continuité ait été prévu, un incident technique pourrait également interrompre la remontée des informations.

Ces interrogations ne conduisent pas à condamner l'expérience, d'autant que le matériau rassemblé pourrait permettre d'envisager l'amélioration de la fabrication des indices de prix. Cela étant, si une substitution progressive, même partielle, de la collecte actuelle était envisagée, il conviendrait d'être particulièrement vigilant sur la sécurisation du processus de fabrication de l'IPC et d'approfondir les questions méthodologiques.

4. Débat

François HAMET

Comment prendre en compte les évolutions dans les composantes de la consommation ? La consommation évolue au fil du temps, comme en témoigne l'augmentation du poids de la téléphonie mobile ou de la consommation de viande.

Pour un même produit, comment prendre en compte l'évolution de la qualité ? A titre d'exemple, les français consomment aujourd'hui davantage de pains spéciaux.

Comment prendre en compte également l'évolution des composantes de la distribution ? Les supermarchés et hypermarchés conservent un poids considérable. Néanmoins, le *hard discount* et d'autres formes de distribution se développent.

A un niveau local, pourrait-on envisager d'utiliser l'enquête pour définir des zones de chalandises autour des agglomérations et mesurer l'évolution du panier de la ménagère ?

Jean-Louis LHERITIER, Insee – DSDS

Les données collectées seront des données brutes, résultant de la compilation des tickets de caisse de chacun des magasins des grandes enseignes de la distribution alimentaire. Des informations seront ainsi recueillies sur les prix et les quantités distribuées. Les enseignes utilisent déjà ces données dans le cadre de leur activité professionnelle, notamment pour calculer leurs parts de marchés. Pour la statistique publique, la richesse de l'information permettra d'étudier les fonctions de demande (par rapport au prix, aux promotions, etc.) pour adapter l'IPC à l'évolution des modes d'achat.

Les données seront structurées autour d'un code-barres, d'un prix et d'une quantité vendue. Pour pouvoir appliquer les méthodes de traitement des effets qualité, l'Insee envisage d'acquérir des répertoires privés, fournissant une information sur les caractéristiques techniques des produits associés aux codes-barres. D'autres pistes sont explorées auprès des producteurs et de GS1 (organisme international en charge de créer les codes-barres). Par ailleurs, la connaissance des points de vente permettra de produire de la statistique localisée.

L'exploitation des données de caisse s'opèrera sur la base de sondages. Dans le domaine de la consommation alimentaire, le taux de sondage de l'IPC pourrait être porté de 0,1 % à au moins 2 %.

Un contrôle de la qualité des données sera mis en place, avec une mesure directe des prix en magasins par les enquêteurs de l'Insee. *A priori*, s'agissant de données brutes utilisées par les professionnels, les

écarts devraient être peu nombreux. Une procédure standard de contrôle qualité sera néanmoins déployée.

Le degré d'automatisation des traitements de l'effet qualité n'a pas encore été déterminé. Les sondages seront vraisemblablement à probabilité d'inclusion proportionnelle au chiffre d'affaires des produits afin de maximiser la précision de l'indice résultant, pour une taille d'échantillon donnée. Dans certains cas, une automatisation des remplacements pourrait être envisagée. L'idée est d'homogénéiser les traitements de l'effet qualité au sein des familles de produits. Une telle expérience a déjà été menée sur 10 familles de produits examinés lors de l'étude de faisabilité. L'enquête expérimentale permettra d'avancer sur ce point.

Afin de minimiser les risques d'interruption de fourniture des données, l'idée serait de collecter les données directement auprès de chacune des enseignes. En cas de rupture sur une chaîne, l'indice des prix pourrait toujours être calculé – aucune enseigne n'étant réellement dominante. En tout état de cause, un plan de continuité sera élaboré.

Les données de caisse permettront également, sur le champ couvert, d'améliorer et d'affiner la connaissance de la consommation. A terme, le *hard discount*, les superettes et les magasins spécialisés pourraient être intégrés. Des indicateurs extrêmement précis concernant la consommation des ménages pourraient alors être construits sur certains produits ou secteurs.

Patrick SILLARD

Pour prendre en compte l'évolution de la consommation et des modes de consommation, l'échantillon de produits suivis dans l'IPC est renouvelé chaque année. Les données de caisse obtenues dans le cadre de cette expérimentation ne seront du reste utilisées que pour les besoins propres de l'expérimentation liées aux statistiques de prix à la consommation. L'examen des zones de chalandise des entreprises n'a donc pas vocation à être traitée ici.

Romain GIRARD, Familles Rurales

Toutes les grandes enseignes de la grande distribution participeront-elles à la collecte ? Les relevés traditionnels réalisés par les enquêteurs de l'Insee seront-ils maintenus en parallèle, pour éviter les risques de rupture dans les séries ?

Jean-Louis LHERITIER

Durant la phase expérimentale, la méthode de calcul de l'IPC ne sera pas modifiée. A l'issue de la phase expérimentale, un point sera fait devant le Cnis.

La réflexion a été engagée avec six enseignes volontaires. Des contacts ont été établis avec l'ensemble des grandes enseignes de la distribution, avec pour objectif de signer des conventions de partenariat, pour les premières, d'ici la fin de l'année 2011. Les premiers échos nous autorisent à être optimistes. L'expérimentation reposera uniquement sur la base du volontariat.

Véronique NICHELE, INRA

Les autres circuits de vente sont-ils pris en compte dans le calcul de l'IPC ? En cas de validation de l'expérimentation, des relevés continueront-ils d'être opérés sur les marchés et dans les petits commerces ?

Jean-Louis LHERITIER

L'Insee suit aujourd'hui 11 formes de distribution (supermarchés, hypermarchés, marchés, commerce traditionnel, vente par correspondance, etc.). Quels que soient les résultats de l'expérimentation, des relevés de prix se poursuivront sur les marchés, dans les superettes, dans les magasins de *hard discount*, dans les magasins traditionnels, dans les grands magasins, etc. Les magasins de la grande distribution, si les données de caisses étaient intégrées au calcul de l'IPC, à l'issue de la phase expérimentale, continueraient d'être enquêtés pour les produits qui y sont vendus et qui ne figurent pas dans les données de caisse (produits frais, biens durables et certains produits manufacturés). L'IPC couvre l'ensemble de la consommation et l'ensemble des formes de vente sur le territoire. Par exemple, en 2012, nous allons intégrer la forme de vente Internet¹ dans l'IPC puisque son poids dans la consommation est désormais significatif.

Philippe CUNEO

Afin de permettre aux représentants des professions amenées à supporter la charge de collecte des données de caisse de s'exprimer, l'avis d'opportunité sur l'enquête expérimentale sera rendu formellement par la commission « entreprises et stratégies de marché ». Un avis consultatif aura été adopté par la commission « démographie et questions sociales ».

5. Proposition d'avis

Le projet d'avis n°3 est adopté et figure en annex e.

IV. Examen pour avis d'opportunité d'un projet d'enquête

1. Enquête victimation (Insee et ONDRP)

Philippe CUNEO

Au cours d'une réunion précédente, la question du rôle de l'avis d'opportunité pour les opérations découlant d'une mesure législative nationale ou d'un règlement européen avait été posée. Le Bureau du Cnis s'est depuis prononcé sur le sujet. La légitimité d'un débat au sein du Cnis sur la façon de répondre aux règlements européens et aux mesures législatives nationales a été réaffirmée. L'idée serait de discuter la cohérence des opérations avec l'esprit de la loi ou du règlement européen et d'en apprécier les caractéristiques et le dimensionnement. Pour ces opérations, l'examen pour avis d'opportunité ne saurait être remis en cause.

Michel DUEE, Insee – Division conditions de vie

L'enquête « cadre de vie et sécurité » est réalisée depuis 2007 par l'Insee et l'ONDRP, sur la base de financements de l'ONDRP et du ministère de la justice et des libertés. L'enquête vise à connaître la

¹ Des relevés sont déjà réalisés sur Internet par l'Insee pour les assurances et la vente à distance, mais il s'agit, pour ces données introduites en 2012 dans l'IPC, de traiter la forme de vente Internet en tant que telle.

fréquence de certaines atteintes aux personnes et/ou aux biens. Les faits subis sont décrits, de même que leurs conséquences (sur la santé et les arrêts de travail notamment).

L'enquête s'articule autour d'un questionnaire destiné aux ménages et d'un questionnaire individuel qui sont passés en face à face ainsi que d'un questionnaire auto-administré pour les personnes de 18 à 75 ans victimes de violences dites sensibles (violences sexuelles hors ménage, violences physiques et sexuelles au sein du ménage). Un module consacré aux menaces au sein du ménage a également été intégré.

L'enquête porte sur les ménages ordinaires de la France métropolitaine, avec un sur-échantillon pour les zones urbaines sensibles (ZUS). En 2011, l'enquête a été étendue à la Réunion ; des extensions sont envisagées aux Antilles, dans un calendrier à définir.

Les données produites sont utilisées par l'ONDRP et l'observatoire des zones urbaines sensibles (ONZUS) (dans leurs rapports annuels), ainsi que par le ministère de la justice et des libertés (dans diverses publications). Au sein du monde de la recherche, le CESDIP demeure le principal utilisateur des résultats de l'enquête (avec notamment des articles dans la revue de l'Insee « Économie et Statistiques »).

L'enquête répond aux demandes de l'ONDRP et du ministère de la justice et des libertés, ainsi qu'aux demandes du comité interministériel à la ville et d'associations de lutte contre les violences faites aux femmes.

En 2013, l'enquête sera légèrement aménagée pour répondre au règlement européen encadrant la réalisation d'une enquête européenne de victimation. La structure de l'enquête ne sera pas modifiée.

En France, l'enquête permet de disposer de données complémentaires aux données administratives des états 4001, correspondant aux faits enregistrés par la police et la gendarmerie. D'autres enquêtes sont réalisées tous les deux ans en Île-de-France et de manière ponctuelle en milieu scolaire.

L'enquête a lieu chaque année auprès d'un échantillon de 17 000 répondants. Si cet échantillon est relativement important pour une enquête auprès des ménages, il n'en demeure pas moins largement inférieur à ceux mobilisés au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et aux États-unis.

Un avis d'opportunité est aujourd'hui sollicité pour 5 ans.

Bernard SUJOBERT, CGT

Le projet d'enquête a déjà été présenté au printemps dernier devant la commission « services publics et services aux publics ». Il est aujourd'hui satisfaisant d'entendre que l'adossement de l'enquête à la LOPPSI2 ne saurait ôter sa légitimité à l'examen du projet par le Cnis. Le Bureau du Cnis a fait preuve de sagesse sur ce point.

La durée proposée pour l'avis d'opportunité pose néanmoins question. Dans les cinq ans à venir, une refonte importante du dispositif statistique consacré à la sécurité et à la réponse pénale devrait aboutir. Il avait été décidé que le Cnis réexaminerait la question en 2013, le cas échéant via la constitution d'un groupe de travail. L'attribution d'un avis d'opportunité pour cinq ans ne serait guère cohérente avec ce calendrier. Peut-être conviendrait-il de laisser la possibilité de replacer les enquêtes de victimation dans ce nouveau contexte d'ensemble, d'autant que l'accession de l'ONDRP au statut de SSM pourrait également changer la donne.

L'ampleur des moyens consacrés à cette opération suscite également de fortes interrogations. Comment justifier la mobilisation de tels moyens dans le contexte budgétaire actuel ? Le Comité des investissements de l'Insee s'était interrogé sur ce point en 2006, lors de l'examen de la vague 2006-2010 des enquêtes de victimation. Le Comité avait demandé que : « *l'économie générale du dispositif demeure compatible dans la durée avec les moyens que l'Insee peut consacrer à cette opération* ». Les moyens de

la statistique publique sont aujourd'hui soumis à de fortes contraintes, avec un impact sur des enquêtes fondamentales telles que l'enquête logement.

De surcroît, les enquêtes de victimation ne répondent pas à une demande fortement exprimée par le Cnis dans le cadre de son programme à moyen terme 2009-2013. Avant même la définition du prochain programme à moyen terme, serait-il opportun de préempter des moyens importants pour conduire les enquêtes de victimation telles que proposées ? Il importerait d'engager un débat pour voir si ces enquêtes constituent toujours la réponse la plus adéquate aux besoins exprimés. Le projet conduit par Eurostat ne porterait quant à lui que sur des échantillons de 5 000 à 8 000 ménages, en fonction de la taille des pays.

Dans ce contexte, peut-être serait-il préférable de prévoir un dispositif moins figé dans la durée avec des enquêtes plus légères ou focalisées sur des thèmes spécifiques certaines années. Quoi qu'il en soit, il paraîtrait peu raisonnable d'accorder un avis d'opportunité pour cinq ans.

Philippe CUNEO

La pratique du Cnis est d'accorder des avis d'opportunité pour cinq ans aux enquêtes récurrentes – le Comité du label étant ensuite chargé d'examiner les projets. Toutefois, en cas de fortes réserves, l'opportunité peut n'être attribuée que pour un an

Le Cnis pourrait aujourd'hui proposer de réexaminer le dispositif, en cas de modification significative requise par un nouveau règlement européen ou par la mise en œuvre du système Cassiopée.

Michel DUEE

L'enquête européenne ne devrait pas introduire de changement fondamental dans la structure de l'enquête « cadre de vie et sécurité ». Le champ serait simplement étendu à la fraude à la consommation et à la corruption, avec un nombre limité de questions. En tout état de cause, l'enquête de 2013 fera l'objet d'un examen spécifique par le Comité du label.

La refonte du dispositif statistique consacré à la sécurité et à la réponse pénale ne modifiera, quant à elle, que la structure des données administratives disponibles, sans remettre en cause l'intérêt d'une enquête auprès des ménages. Les données administratives ne porteront que sur l'action des services de Police et de Gendarmerie. Seule une enquête auprès des ménages permet de connaître les faits subis par les individus.

Les moyens consacrés à l'opération, bien qu'importants, demeurent inférieurs à ceux consacrés au sujet par d'autres pays. Le règlement européen impose une précision équivalente à un échantillon de 8 000 répondants pour la France, dans l'hypothèse d'un sondage aléatoire simple. L'échantillon de l'enquête « cadre de vie et sécurité » sera tiré dans les échantillons du recensement de la population avec des effets de grappe et avec un sur-échantillon complémentaire pour les ZUS : pour atteindre la précision demandée par le règlement européen, il est donc nécessaire d'avoir un échantillon de taille supérieure à 8000. Les universitaires et les utilisateurs soulignent que de tels échantillons ne permettent pas encore, même avec un cumul sur plusieurs années, de mener des études sur des victimations rares telles que les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales. Certaines thématiques importantes ne pourront être traitées qu'en maintenant la taille des échantillons.

Denis DURAND

Il semble logique que toutes les enquêtes récurrentes ne soient pas réexaminées chaque année pour avis d'opportunité. Dans le cas présent, il s'agit néanmoins d'une enquête reposant sur un échantillon de grande taille, nécessitant de mobiliser des moyens importants. La question des moyens étant particulièrement sensible dans la période actuelle, il serait délicat d'accorder un avis d'opportunité pour cinq ans à l'enquête « cadre de vie et sécurité » telle qu'elle est définie aujourd'hui. Le dispositif pourrait

prévoir une enquête lourde à intervalle régulier, complétée par des enquêtes plus légères et moins coûteuses lors des années intermédiaires. Le fait d'entériner la réalisation d'une enquête lourde chaque année durant cinq ans paraît excessif, au regard de la situation d'autres enquêtes fondamentales telles que l'enquête logement.

Philippe CUNEO

Le Cnis pourrait demander un réexamen dans deux ans, à l'occasion du débat sur la refonte du dispositif statistique consacré à la sécurité et à la réponse pénale.

Cyril RIZK, ONDRP

Jusqu'à présent, le questionnaire auto-administré sur les violences sexuelles et intrafamiliales a été présenté chaque année, par souci de privilégier une approche prudente. L'idée de représenter régulièrement le dispositif devant le Cnis ne soulève donc aucune objection. La discussion au sein du Cnis permet précisément de replacer l'enquête au sein du système statistique public – ce dont nous nous prévalons.

Philippe CUNEO

Je propose donc d'accorder un avis d'opportunité pour deux ans.

L'enquête « cadre de vie et sécurité » recueille un avis d'opportunité favorable pour deux ans.

V. DIME-SHS : présentation du programme expérimental des enquêtes 2012

Laurent LESNARD, Sciences Po

Le dispositif DIME-SHS est un équipement d'excellence obtenu en 2010, structuré autour d'instruments qualitatifs, quantitatifs et web. L'équipement s'appuie notamment sur le panel Elipss (Étude longitudinale par Internet pour les sciences sociales). Un échantillon représentatif de la population française de 6 000 individus sera ainsi équipé, à l'horizon 2014, de tablettes informatiques et d'abonnements Internet mobiles, en échange d'une participation régulière à différentes enquêtes (à hauteur de 10 interrogations par an, pour une durée de 30 à 45 minutes par mois).

Une première phase de test aura lieu en 2012, avec le recrutement de 1 500 panélistes. Les premiers travaux seront consacrés à des recherches méthodologiques. Leurs résultats ne seront accessibles qu'aux équipes de recherche du consortium DIME-SHS, réunissant Sciences Po, l'INED, le GENES, Télécom Paris Tech, le réseau Quételet, EDF R&D et l'université Paris V. En régime de croisière, l'équipement sera ouvert à tous les projets de recherche, avec une tarification affichée.

En vue de sélectionner les projets de recherche, un comité de sélection sera composé de chercheurs spécialistes des enquêtes par questionnaire et d'un représentant de l'Insee. Le programme de travail de l'équipement qui devrait se structurer autour de deux appels à projets par an, sera présenté chaque année au Cnis. Des bilans annuels seront également proposés.

Un premier appel à projet a été lancé le 23 septembre 2011. A ce jour, 5 projets ont été déposés. Le projet d'enquête « PMTI » sur les pratiques culturelles, les médias et les technologies de l'information

serait une réplique partielle de l'enquête « pratiques culturelles » du ministère de la culture, avec une mesure de l'impact de la collecte par Internet et l'introduction dans le questionnaire de documents sonores et/ou iconographiques.

Le projet « APPEL2012 » consisterait en une enquête postélectorale, dans la tradition des enquêtes du CEVIPOF. L'idée est de mesurer l'impact d'une collecte par Internet sur ce type d'enquêtes. L'apport du panel par rapport à ceux des instituts de sondage pourrait également être évalué.

Dans le projet « DYNAMOB » sur la formation dans la durée des opinions politiques, la dimension panel d'Elipss serait utilisée pour mieux cerner le rôle de la campagne électorale des présidentielles dans la formation des choix électoraux, ainsi que l'articulation entre les thèmes de campagne et les questions de fond. L'enquête porterait sur la période 2012-2017.

Stéphane LEGLEYE, INED

Le projet « FCDS » porterait sur la fécondité, la contraception et les dysfonctions sexuelles, avec également des questions sociodémographiques et des questions sur les consommations d'alcool et de tabac. Les résultats seraient utilisés en complément à ceux du projet « FECOND » sur la santé sexuelle et reproductive, piloté par l'INED et l'Inserm. Les effets des modes de collecte (par téléphone, par Internet ou par Internet mobile) pourront être comparés à l'occasion d'une enquête expérimentale.

Laurent LESNARD

Le projet « EVALENE » sur les valeurs, l'environnement et l'énergie vise à tester les deux approches utilisées par les chercheurs pour étudier les valeurs : les échelles de Schwartz et l'approche contextualisée par les discours. L'accent serait mis sur la perception de l'environnement, le changement climatique, le rôle et l'avenir des différentes énergies, la maîtrise de la consommation, etc.

A partir de ces projets, un programme de travail pour 2012 sera arrêté par le comité de sélection. Un regroupement des enquêtes portant sur les élections pourrait être envisagé.

Philippe CUNEO

La comparaison des effets des différents modes de collecte pourrait répondre à certaines interrogations exprimées dans le cadre du Cnis. Je gage que la commission sera intéressée par un suivi des travaux, des difficultés éventuellement rencontrées et des résultats obtenus.

VI. Suivi des recommandations du groupe de travail sur l'information statistique sur le logement et la construction (Rapport Vorms)

Philippe CUNEO

Le Bureau du Cnis a été informé des résultats de la première expérimentation en matière d'étalonnage des sources statistiques privées. Une seconde expérimentation a été lancée, avec une modification de la procédure. Des règles de confidentialité complexes avaient été mises en place, faisant de l'opérateur étalonné le seul juge de l'opportunité de rendre publics les résultats de la procédure. Toute revendication de l'étalonnage devait ensuite faire référence aux résultats publiés sur le site du Cnis. Cependant, le fait de ne publier aucun résultat en cas de refus de l'opérateur ne correspondait pas véritablement à la culture du service statistique public. Une procédure en deux temps a donc été privilégiée pour la deuxième

expérimentation. Un premier échange d'informations avec l'opérateur demeurera confidentiel. Les éléments déclaratifs transmis permettront à l'Insee de se faire une idée sur la qualité des processus susceptibles d'être étalonnés. L'opérateur sera complètement informé des exigences associées aux bonnes pratiques de la statistique publique. Il appartiendra ensuite à l'opérateur de se positionner. Si celui-ci décide de poursuivre la procédure d'étalonnage, il devra s'engager à accepter la publicité des résultats.

1. Présentation

Alain JACQUOT, SOeS

Le rapport Vorms a été publié par le Cnis au printemps 2010. Dans la foulée, un groupe inter-administratif a été constitué pour accompagner sa mise en œuvre. Ce groupe réunit des représentants de l'Insee, du SOeS, de la DHUP, du ministère de la justice, du ministère de l'intérieur et de la direction générale du trésor. Ses travaux ont fait émerger trois priorités : les bases notariales, les sources fiscales (Filocom) et le suivi de la construction neuve (SITADEL). Les avancées sur ces trois axes sont inégales.

S'agissant des bases notariales, il y avait deux problèmes majeurs. Tout d'abord les indicateurs agrégés et les indices Notaires-Insee manquaient de réactivité, avec un décalage de trois mois entre la conclusion des transactions et leur traduction dans les chiffres. Les notaires d'Île-de-France et de province publient aujourd'hui des indices avancés, à partir des avant-contrats (promesses ou compromis de vente).

L'alimentation sur la base du volontariat des bases notariales soulevait par ailleurs la question de leur exhaustivité et de leur diffusion (avec des règles de tarification et de diffusion différentes pour l'Île-de-France et la province). Le projet de loi de modification des professions juridiques et judiciaires réglementées, approuvé par le Parlement le 28 mars 2011, attribue à la profession notariale une mission de service public consistant à collecter, centraliser et rediffuser l'information sur les mutations immobilières à titre onéreux. Cette disposition implique une alimentation exhaustive des bases notariales, pour une diffusion dans le cadre de la loi CADA de 1978 (avec un accès de tous aux données, sous réserve du respect de la vie privée et dans des règles de tarification identiques pour tous). Un décret d'application est en cours d'élaboration. Cependant, les discussions avec la profession notariale achoppent sur la portée de la mission de service public mise à la charge de celle-ci. La position de la profession notariale est de restreindre le champ des informations à transmettre. Les variables ainsi collectées ne permettraient pas réellement de progresser dans la connaissance du sujet.

Philippe CUNEO

Le Président du Cnis a saisi le Président de l'Autorité de la statistique publique pour lui demander de solliciter le ministre de la justice. Ce dernier a été invité à transmettre au plus tôt un projet de décret au Conseil d'État. Il appartiendra ensuite au Conseil d'État de juger de la conformité à l'esprit de la loi de la proportionnalité de l'information diffusée par les notaires.

Alain JACQUOT

En ce qui concerne l'accès au fichier Filocom, les progrès ont été plus lents. Le rapport Vorms préconisait la mise à disposition d'un fichier Filocom anonymisé et la fourniture de données agrégées à un public plus large qu'actuellement. La DGFIP a donné un accord de principe sur le second point, assorti de quelques réserves. Les difficultés rencontrées pour anonymiser le fichier à des niveaux géographiques fins (en vue de répondre à des besoins locaux) devront toutefois être examinées. Un fichier fortement réduit par les contraintes d'anonymisation pourrait perdre de son intérêt.

En matière de suivi de la construction neuve, une amélioration sensible se profile à l'horizon du premier trimestre 2012. Le SOeS devrait alors être en mesure de produire à nouveau des chiffres sur le nombre de logements mis en chantier ou autorisés par catégorie de maîtres d'ouvrage (en distinguant les

organismes HLM, les promoteurs et les particuliers). Ces séries ont été interrompues par la réforme du droit des sols de 2007 – l'information ne figurant plus sur les formulaires de demande de permis de construire. Une reconstitution aura lieu grâce à des développements informatiques actuellement en cours. Des reprises manuelles coûteuses demeureront néanmoins nécessaires. Des progrès en matière de géolocalisation des données sont par ailleurs attendus à moyen terme. Des estimations en dates réelles pourraient également être réalisées à moyen terme.

2. Débat

François HAMET

Les données des notaires ont été acquises en 2010 par l'Observatoire de Seine-Saint-Denis, pour un montant de 20 000 euros. Un budget conséquent est donc consacré au traitement de ce fichier, pour un nombre d'informations limité. Les surfaces habitables des maisons individuelles, par exemple, ne sont jamais renseignées, empêchant le calcul des prix au m². Certains biens sont très mal décrits, avec des nomenclatures relativement aléatoires.

Philippe CUNEO

Cette situation devrait être normalisée par le décret d'application de la loi de mars 2011.

François HAMET

Le fichier Filocom avait été acquis pour un montant de 17 000 euros en 2009. Le coût a aujourd'hui été ramené à 1 000 euros, pour une information relativement riche.

Le fichier SITADEL a également été acquis. Cependant, son exhaustivité n'est pas encore parfaite, en dépit du rattrapage des retards observés dans la communication de l'information par les communes. La délivrance des permis de construire n'impliquant pas nécessairement la construction des logements, le RIL est aujourd'hui envisagé comme une source d'informations complémentaire. Le RIL ne porterait toutefois que sur le territoire d'assiette de l'Observatoire.

Alain JACQUOT

Les développements en cours pourraient ne pas résoudre le problème des variables renseignées de manière incomplète dans les bases notariales. Dans le cadre de l'établissement des actes de vente, rien n'oblige par exemple les parties prenantes à fournir aux notaires une information sur la surface habitable des maisons individuelles. Le lien entre le prix et la surface habitable est de surcroît beaucoup plus lâche pour les maisons que pour les appartements. Quoi qu'il en soit, l'obligation d'alimenter les bases avec les informations nécessaires à l'établissement des actes de vente constituerait un progrès substantiel.

Le fichier SITADEL est quant à lui quasiment exhaustif sur les autorisations et les mises en chantier. En revanche, les délais de remontée de l'information posent problème, s'agissant des mises en chantier. Des discussions sont en cours avec la DHUP pour envisager des dispositions plus coercitives à l'égard des centres instructeurs. La DHUP redoute que de telles dispositions contreviennent à l'article 72 de la constitution qui pose le principe de la libre administration des collectivités locales.

3. Proposition d'avis

Dalila VIENNE donne lecture du projet d'avis n°4.

Philippe CUNEO

L'avis pourrait insister sur la nécessité de mieux repérer les mises en chantier dans le fichier SITADEL. Une formulation sera proposée par le Secrétariat général.

Sous réserve des remarques formulées en séance, le projet d'avis n°4 est adopté.

VII. Examen d'une demande d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 présentée par la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee

Fabrice LENGART

Des enquêtes sont menées depuis une dizaine d'années par l'Insee dans le cadre des grands scrutins nationaux. Dans les 10 jours qui suivent chaque grand scrutin, des échantillons d'électeurs sont relevés dans les préfectures ou Sous-préfectures. La participation électorale est ensuite analysée. Une caractérisation sociale et géographique de la participation est également réalisée, de même qu'une étude du comportement des électeurs (en fonction de l'âge, du sexe et de la catégorie sociale). L'intérêt serait aujourd'hui de poursuivre ces enquêtes, en vue de permettre des comparaisons inter-temporelles.

La demande d'accès à des fichiers au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 présentée par la Direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee recueille un avis favorable.

Conclusion

Philippe CUNEO

Merci à tous.

La séance est levée à 18 heures.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Fiches descriptives des enquêtes présentées
- Fiche d'une demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi de 1951
- Suivi des avis pris sur le programme de travail 2011
- Dossier sur le site de l'Insee consacré aux thèmes Indices des prix et pouvoir d'achat : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/pouvoir_achat/revenu_pouvoir_dachat_intro.htm

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Cadre de vie et sécurité »

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) en collaboration avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

Au cours de sa réunion du 19 octobre 2011, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête « Cadre de vie et sécurité » dite « enquête de victimation ».

Le dispositif a été mis en place en 2007 à la demande de l'ONDRP, du ministère de la Justice et du secrétariat général du comité interministériel à la ville (SG-CIV). La réalisation annuelle de l'enquête est dorénavant inscrite dans une annexe de la « loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » (dite « LOPPSI2 ») promulguée le 14 mars 2011. Dans l'annexe intitulée « rapport sur les objectifs et les moyens de la sécurité intérieure à l'horizon 2013 », il est indiqué que : « Tous les ans, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) procédera, en liaison avec l'Institut national de la statistique et des études économiques, à une enquête nationale de victimation dont les résultats seront publiés ». Par ailleurs, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » française devra être aménagée à la marge pour tenir compte du règlement européen en cours de préparation qui prévoit la mise en place d'une enquête de victimation européenne à partir de 2013.

L'enquête a pour objectif de mesurer la fréquence, la nature, et les conséquences des atteintes subies par les ménages ou personnes au cours du passé récent (les deux années civiles précédant l'enquête). Elle permet d'évaluer, selon leurs caractéristiques sociodémographiques, la proportion des ménages ou personnes se déclarant victimes ainsi que la part des victimes qui ont porté plainte. Outre les questions habituelles sur le tronc commun des ménages, l'enquête comprend trois questionnaires qui portent sur des thèmes différents :

- le questionnaire « ménage » aborde la qualité de l'environnement du logement et décrit les cambriolages et dégradations des résidences principale et secondaire, les vols et dégradations des véhicules possédés, les escroqueries bancaires ;

- un questionnaire « individuel » traite des agressions, vols personnels, menaces et injures, de la perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque, de l'utilisation des transports en commun et du sentiment d'insécurité dans ces transports ainsi que des conséquences des violences subies et des suites données ;

- un autre questionnaire individuel est consacré aux « violences sensibles » c'est-à-dire aux violences sexuelles et aux violences physiques et menaces au sein du ménage.

L'enquête concerne les ménages ordinaires de France métropolitaine mais pourrait être étendue à un ou plusieurs DOM certaines années. Le questionnaire « ménage » est passé à un adulte du ménage, de préférence la personne de référence ou un membre du groupe de référence. Le questionnaire « individuel » s'adresse à une personne par ménage présente dans le logement, tirée au sort parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année d'enquête. Si la personne sélectionnée a au moins 18 ans au jour

de l'enquête et 75 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année d'enquête, elle est également interrogée sur le questionnaire « violences sensibles ». La réponse par un autre membre du ménage n'est pas autorisée pour ces deux questionnaires individuels.

La collecte est réalisée chaque année entre mi-janvier et mi-avril en face à face sous Capi par le réseau des enquêteurs de l'Insee pour les questionnaires ménage et individuel. Le module « violences sensibles » est un questionnaire auto-administré dont les conditions de passation permettent aux personnes interrogées de s'isoler - par rapport à l'enquêteur et à leur entourage - et de répondre en toute confidentialité. Néanmoins, l'évocation de certains événements douloureux peut avoir un impact sur les personnes enquêtées. Aussi, un dispositif d'accompagnement est-il prévu pour les personnes interrogées sur ce module (liste d'associations d'aide aux victimes, numéro d'appel gratuit). Le temps de réponse total à l'enquête varie selon les événements vécus par la personne interrogée. Il est de 50 minutes en moyenne dont 8 minutes pour le questionnaire sur les violences sensibles (20 minutes maximum pour ce dernier).

Un échantillon d'environ 24 000 ménages est tiré dans l'échantillon-maître de l'Insee (construit à partir des enquêtes annuelles du recensement de la population) avec une surreprésentation des zones urbaines sensibles (environ 3 000 ménages). Il est attendu 17 000 répondants aux questionnaires ménages et individuels et 13 500 au questionnaire sur les violences sensibles. L'échantillon est renouvelé chaque année.

Le comité de pilotage réunit des représentants de l'Insee et de l'ONDRP. Le ministère de la justice est consulté sur les évolutions du questionnaire.

Les résultats de l'enquête seront diffusés dans les supports de l'Insee (site, Insee Première, Insee Référence,...) au niveau de la France métropolitaine et donneront lieu à des travaux d'études de l'Insee, de l'ONDRP et des autres financeurs (ministère de la Justice et SG-CIV). Ils alimentent en particulier le rapport annuel de l'ONDRP qui paraît au mois de novembre suivant l'enquête.

Un fichier de production et de recherche sera mis à la disposition des services statistiques ministériels qui en feront la demande après signature d'une licence d'utilisation. Les données seront mises à disposition des chercheurs via le réseau Quételet, dans la mesure du possible dans l'année qui suit leur collecte, et, éventuellement, dans le cadre de conventions spécifiques, aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour deux années à partir de la date d'entrée en vigueur de la conformité délivrée par le comité du label.